

Motion Pierre Marc Burnand

pour une étude sans a priori de la mise en place du *Concept Police-Population (PoPul)* à Morges

(Dépôt mercredi 5 février 2014 - Développement mercredi 2 avril 2014)

Prémices

Lors de la séance du 5 décembre 2012, notre collègue Pascal Gemperli a rappelé le rapport-préavis n° 34/6.10 dans lequel la Municipalité déclarait notamment : «*Dans les années à venir, il sera probablement utile de développer des contacts avec les habitants participant à la Surveillance mutuelle des habitations développée par la Police cantonale.*» Dans la foulée, M. Gemperli a demandé où la Municipalité en était dans ses réflexions.

Dans un premier temps, il lui a été répondu que la question de la mise en place du *Concept Police-Population* devait être posée dans le cadre du Conseil intercommunal de la PRM. La Municipalité s'est ensuite ravisée et a apporté une réponse écrite six mois plus tard, lors de la séance du Conseil du 5 juin 2013.

Dans cette réponse écrite, la Municipalité refusait catégoriquement toute entrée en matière sur une quelconque adhésion au *Concept Police-Population*, avec des motifs pour le moins interpellants sur lesquels je reviendrai, allant même jusqu'à dire que ce concept «est en contradiction avec l'objectif d'améliorer le sentiment de sécurité des citoyens». J'avais alors réagi en demandant une argumentation plus convaincante et en annonçant que, faute d'arguments plus probants, je reviendrais à la charge. La Municipalité n'a pas jugé utile de répondre à ma question et c'est la raison pour laquelle j'ai déposé lors de la dernière séance et développe aujourd'hui cette motion *pour une étude sans a priori de la mise en place du Concept Police-Population (PoPul) à Morges*.

Le principe du concept Police-Population¹

Pour rappel, le *Concept Police-Population* a été mis en place, développé et défendu par la *Police cantonale vaudoise*. Il existe depuis plus de vingt ans et a fait ses preuves dans une centaine de communes (119 exactement à ce jour, dont 51 sur la Côte et parmi elles, pour ne citer que celles qui touchent Morges : Echichens, Préverenges, Vufflens-le-Château).

Inspiré des pays anglo-saxons, le *Concept Police-Population* est une démarche participative qui, bien que constamment supervisée par la Police, ne demande pas de grands moyens.

Il vise à favoriser et encourager les comportements citoyens et responsables. Il est fondé, d'une part sur le développement de l'information réciproque par la mise en place de réseaux de solidarité entre voisins, d'autre part sur un partenariat Police - population qu'il faut instaurer ou restaurer. Il crée ou consolide un maillage social par quartiers ou par groupes d'immeubles, dans le respect de la sphère privée.

L'objectif essentiel du *Concept Police-Population* est de mieux informer les gens sur les dangers potentiels pour qu'ils se sentent plus aptes et mieux armés, au sens figuré, face aux délits et actes malveillants en tous genres.

Le concept se fonde sur le sens des responsabilités des citoyens et les amène à mieux prendre en main leur propre sécurité. Il fait œuvre de prévention en amenant la population à changer ses mauvaises habitudes, à adopter quelques réflexes de base lui assurant une meilleure sécurité, à détecter les situations à risques, à prendre des mesures toutes simples mais efficaces pour améliorer grandement le sentiment de sécurité.

¹ Source : Gendarmerie vaudoise

Enfin le *Concept Police-Population* est une démarche modérée et modeste. Le revers de la médaille – et l'expérience accumulée dans de nombreuses communes le confirme – est que sa mise en place se fait en douceur. C'est un processus qui prend nécessairement du temps, qui ne peut déployer ses effets que progressivement et qui nécessite des bonnes doses de patience.

Vaincre les résistances

Dans sa réponse de juin 2013, la Municipalité justifie son rejet du *Concept Police-Population* par l'existence dans le cadre de la PRM d'une brigade de proximité. Elle sous-entend par là que ces deux démarches sont antinomiques. Or il s'agit de deux approches différentes qui visent à résoudre le même problème. Elles ne sont pas contradictoires mais complémentaires. Il s'agit de les développer non pas l'une contre l'autre mais l'une avec l'autre pour créer des synergies.

La Municipalité manifeste également la crainte que «la Police-Population devienne une milice». C'est méconnaître totalement la démarche, qui existe depuis vingt-deux ans et qui n'a nulle part donné lieu à ce qui serait effectivement une grave dérive. On est encore dans le canton de Vaud, pas à Marseille ou en Corse.

Mais peut-être que le diable se cache dans les non-dits.

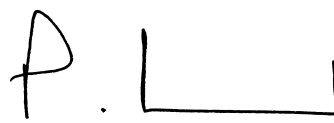
Parmi les arguments non avoués de la Municipalité, il se pourrait qu'on y trouve la peur de l'ingérence de la Police cantonale sur la Police régionale, peut-être aussi le souci de certains chefs de défendre leurs prés carrés : ces réticences ne tiennent objectivement pas en regard des avantages manifestes de la formule et apparaissent comme totalement infondées quand on examine les principes d'organisation du concept.

Enfin, sans que ce soit explicitement affirmé, peut-être la Municipalité considère-t-elle que le *Concept Police-Population* n'est pas adapté aux grandes villes qui ont déjà leur propre police. A cette objection je me bornerai à répondre par une simple question : sur le plan de la sécurité, quelle est la différence entre un quartier de villas au sud d'Echichens et un quartier de maisons au nord de Morges pour que le concept donne satisfaction à Echichens et soit inapplicable à Morges ? Pour répondre à cette question, il faut au minimum une étude sérieuse et probablement des essais. J'ajoute qu'il est vraisemblable que la mayonnaise prend plus vite dans les quartiers périphériques qu'au centre-ville, mais que rien n'empêche d'introduire le concept par étapes et par zones.

La motion

Dans l'espoir que la Municipalité, que l'on sait soucieuse d'adopter toute mesure visant à améliorer la sécurité en ville de Morges, saisisse l'opportunité qui lui est offerte, à l'image de plus d'une centaine d'autres communes vaudoises qui ont déjà fait le pas, je dépose la motion suivante :

Que la Municipalité étudie objectivement et sans a priori les avantages et les inconvénients de la mise en place du *Concept Police-Population (PoPul)* à Morges, qu'elle organise si elle le juge utile des tests préalables à échelle modeste dans certains quartiers-pilotes, enfin qu'elle propose des solutions en collaboration étroite avec la Police cantonale, allant dans le sens d'une complémentarité des démarches et faisant fi d'éventuelles rivalités entre corps de police appelés à travailler ensemble pour le bien commun.



Pierre Marc Burnand, conseiller communal